

LA BONNE SAINTE ANNE.

MERVILLES DE SA VIE.

VI

(Suite)

2.—*L'âme sainte de Marie, chef-d'œuvre de la Toute-Puissance du Créateur, sublime privilège accordé à cette occasion à la Bonne sainte Anne.*

Ensuite le Très-Haut créa l'âme de sa Mère et l'infusa dans son corps ; et en recevant cette pure créature au nombre de ses habitants, le monde eut le bonheur de recevoir la plus sainte, la plus parfaite et la plus agréable aux yeux de la Majesté divine, qui ait été créée et puisse être créée jusqu'à la fin du monde.

Ce fut à l'instant de la création et de l'infusion de l'âme de la bienheureuse Marie, que la très sainte Trinité, s'exprimant avec bien plus d'affection et de tendresse qu'au premier chapitre de la Genèse, dit ces paroles : " Faisons Marie à notre image et à notre ressemblance ; rendons-la notre véritable Fille et l'Épouse, pour en faire la Mère du Fils unique de la substance du Père."

Par la force de ces divines paroles et par l'amour qui les faisait sortir de la bouche du Tout-Puissant, l'âme bienheureuse de l'incomparable Marie fut créée et infuse dans son corps, et remplie au même instant de grâce et de dons qui l'élevèrent au-dessus des plus hauts séraphins. Il n'y eut donc aucun moment où elle ait été privée de la lumière, de la faveur et de l'amour de son Créateur ; aucun moment où la tache et les ténèbres du péché originel aient pu l'atteindre d'une manière quelconque. Elle fut, au contraire, créée avec une justice plus parfaite et plus éminente que celle qu'Adam et Ève reçurent lors de leur création. L'usage